



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DSPAP DU 9 AVRIL 2018

Le 9 avril 2018, une délégation du **Syndicat Indépendant des Commissaires de Police** composée de **Jean-Paul MEGRET**, Commissaire Divisionnaire et Secrétaire National du SICP et **Damien VALLOT**, délégué DTSP 75, était reçue à sa demande par Monsieur **Frédéric DUPUCH**, Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne. **Monsieur Bernard BOBROWSKA**, Sous-Directeur de la Gestion Opérationnelle, assistait à l'entretien.

Outre l'évocation de certains cas individuels dont ce compte-rendu ne fera pas état, les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec le Directeur.

1/ PROJET DE REFORME DES PERMANENCES A LA DTSP 75

L'objet de cette audience était principalement de nous présenter, avant sa parution le 20 avril dernier, les grandes lignes de la réforme des permanences que Frédéric DUPUCH et le chef d'État-Major DSPAP souhaitaient mettre en œuvre. Cette présentation avait d'ailleurs été précédée de contacts plus informels sur ce thème avec notre délégué pour la DTSP 75 qui l'avaient conduit à saisir les adhérents de cette entité territoriale pour recueillir leur sentiment.

Le Directeur nous a donc présenté les principales modifications qu'il entendait opérer au système des permanences des commissaires de la DSPAP même si, dans les faits, les évolutions ne concernent pas le régime applicable en petite couronne qui demeure à ce jour inchangé. Seuls les commissaires de la DTSP 75 voient donc leurs permanences évoluer, vers une forte tendance à l'alourdissement, comme nous l'avons d'ailleurs souligné.

Les évolutions majeures concernent les points suivants :

- **La permanence DSPAP de week-end** serait dorénavant confiée uniquement à un vivier de 12 responsables (les 4 DTSP et leurs adjoints ainsi que les 4 sous-directeurs).

- **La permanence directeur territorial**, si elle ne change pas dans ses modalités en petite couronne, évolue pour Paris où seuls 12 membres du CCD y participent dorénavant (les 3 chefs de district et leurs adjoints, 4 adjoints au sous-directeur, le chef ST 75 et l'OMP). Cette réforme a suscité nos réserves quant au positionnement des trois « 2^{ème} adjoints » de district qui, sur Paris, depuis la dernière réforme, montaient cette permanence et se retrouvent dorénavant confinés à des fonctions moins importantes lors de l'exercice de leurs permanences de week-end.

Frédéric DUPUCH n'a pas tenu compte de notre argument car il ne souhaite pas multiplier les adjoints de district. A son sens, le chef de district doit désigner un seul adjoint sur la base de multiples critères (ancienneté, grade, taille d'arrondissement etc.) et ne pas développer artificiellement les titres et fonctions. Si nous pouvons comprendre cet argument qui vise à créer plus de lisibilité au sein de la DTSP 75, il n'en reste pas moins que trois de nos collègues, qui n'ont aucunement démérité, ce dont le nouveau DSPAP convient tout à fait, en particulier lors de l'accomplissement de leurs permanences, se retrouvent repositionnés dans un tour de permanence nettement moins responsabilisant.

Nous avons donc proposé qu'à titre transitoire l'on puisse continuer, la période des vacances approchant pouvant d'ailleurs le justifier, à les inclure dans le tour de la permanence territoriale. Frédéric DUPUCH nous a indiqué y réfléchir tout en s'y montrant assez hostile. La parution de la note du 20 avril nous confirme son point de vue, nous comptons donc remonter au créneau pour régler par le haut ces trois cas individuels.

Enfin, il est à noter concernant la permanence territoriale, que les modalités détaillées plus haut ne trouveront désormais plus leur application que les week-ends et jours fériés. En semaine, fort logiquement, il n'y aura plus de permanence mais l'exercice de plein droit, en journée comme en soirée, des prérogatives du DTSP 75 et/ou de son adjoint.

- **La permanence territoriale** ne change pas en petite couronne mais s'intensifie assez fortement à Paris. En effet, le DSPAP entend revenir à l'ancien principe d'un commissaire par district. Nous avons indiqué, en dépit des arguments liés à la taille des districts en termes de population et à la sensibilité parisienne évoquée par nos interlocuteurs, que les permanences à **deux commissaires n'avaient jamais conduit au moindre problème**. Au demeurant, prenant en compte le déséquilibre du 3^{ème} district au regard du volume de commissaires de police (10 TI contre 15 dans les deux premiers), il est prévu d'ajouter au tour de permanence du district de la rive gauche plusieurs autres collègues parisiens (adjoint OMP, commissaires du SDLII, de la SDRPT, adjoint au chef ST 75). Pour autant, les multiples vacances de postes risquent singulièrement d'accélérer le rythme de ces permanences, comme nos adhérents nous en avaient fait la remarque lors de la consultation informelle organisée. En outre, nous avons **émis des doutes sur la substance de cette permanence à trois commissaires pour gérer les événements de week-end et les sacro-saints envois IPPP**.

A cet égard, nous avons indiqué au DSPAP, que nous comptons saisir rapidement le Préfet de Police pour que les envois IPPP ne soient plus exclusivement confiés aux commissaires de police compte tenu des évolutions juridiques en la matière et du caractère contraint dans les faits de ces envois suite aux avis médicaux. Cette délégation du Préfet de Police pouvait avoir du sens lorsque les envois à l'IPPP s'effectuaient réellement en urgence sur décision et rapport d'un commissaire en régime administratif. Ils sont aujourd'hui source d'une paperasserie d'un autre âge peu comprise par nos collègues n'oeuvrant pas à Paris intramuros.

Enfin, sur ce dernier point, nous avons tenu à mettre en garde nos interlocuteurs sur les dangers de permanences trop denses en engagements de commissaires de police susceptibles *in fine* de désorganiser la gestion quotidienne des services. En effet, dans quelques mois, tous les commissaires de police, ayant été de permanence week-end, devront poser dans la semaine ou les semaines suivantes deux jours de repos. Le nouvel Arrêté Portant sur l'Organisation Relative au Temps de Travail (APORTT), piloté au plus haut niveau de notre institution et visant à mettre la France en conformité avec le droit européen, prévoit en effet, à **notre grande satisfaction puisqu'il s'agit là d'une de nos revendications anciennes**, que dorénavant, les membres du CCD auront le droit (voire l'obligation) au décalage des repos manqués à hauteur de deux journées par week-end de permanence.

Sur la question des rondes territoriales à Paris, le DSPAP entend étendre la plage horaire en soirée pour faire terminer le collègue de ronde sur la Capitale à 23h30 au lieu de 22h. Il s'agirait d'assurer une présence plus forte de la hiérarchie, donnant ainsi également l'occasion, pour ceux qui ne le feraient peut-être pas assez selon les mots du DSPAP, de mieux connaître leur brigade de nuit et d'assister aux appels. Nous avons tenu à faire remarquer que ces rondes devaient, avant tout, reposer sur l'objectif de confier aux TI de ronde de soirée de réelles missions et non pas les voir se substituer à des officiers de voie publique aujourd'hui cruellement absents au sein des arrondissements.

En outre, ce même projet initial visait à recréer une permanence physique sur le créneau 6h30-8h30, afin de palier la fin de service du SNA sur cette plage horaire.

Un de nos collègues serait ainsi physiquement présent à son bureau à 6h30, sans transformation en astreinte de cette permanence, afin qu'un commissaire soit en mesure de se transporter immédiatement sur les lieux d'un événement de voie publique ou d'une affaire sensible en tout point de la Capitale. Frédéric DUPUCH mais aussi son adjoint, Philippe PRUNIER qui participait d'ailleurs à l'entretien sur ce point, estiment que l'actuel dispositif (qui dans les faits se transforme en astreinte sur la même plage horaire) n'est pas satisfaisant bien qu'aucun exemple concret de dysfonctionnement ne puisse être mis en avant.

Notre organisation a manifesté **sur ce dernier point sa totale opposition**. Nous estimons qu'il n'est pas concevable de positionner ainsi des commissaires de police, quel que soit leur grade, comme des pions destinés à se rendre sur des événements sensibles alors que, dans le même temps, nous ne pouvons que constater pour le déplorer, **qu'aucun tour de permanence d'officiers de voie publique** n'existe sur le même créneau horaire. Il serait ainsi pour le moins étonnant d'obliger un TI de matinée à se déplacer sur un événement sans que la moindre hiérarchie intermédiaire n'ait été, au préalable, engagée.

Nous entendons donc sur ce point que la DSPAP organise ces permanences en instituant une cohérence entre les corps dans l'accomplissement des missions de voie publique en matinée : une permanence sur Paris d'un ou plusieurs officiers de voie publique se doit, selon nous, d'exister s'il est définitivement décidé d'instaurer une astreinte réactive d'un commissaire de police.

Nos interlocuteurs nous ont indiqué vouloir pousser la réflexion plus loin sur ce thème, constatant que sur Paris, il n'existe effectivement aucune permanence de matinée d'officier et, qu'en conséquence, la hiérarchie est absente sur ce créneau horaire (même si la diminution des effectifs du corps de commandement en a réduit le nombre au sein des services DSPAP).

Au vu de la note du 20 avril 2018, il semblerait que nos arguments aient été entendus et qu'une réflexion de plus long terme soit en cours, nous ne pouvons que nous en féliciter.

En matière d'alerte MO sur la Capitale, nous redoutions une remise en cause du dispositif actuel de l'alerte MO, qui convient actuellement et une utilisation forte des collègues de permanence territoriale sur ces missions. Nous l'avons fait savoir compte tenu de l'instauration du principe d'un TI de permanence week-end par district. Frédéric DUPUCH s'est engagé à ne pas faire utiliser, systématiquement, les commissaires de cette permanence à ces fins tout en expliquant qu'il préférerait d'abord en passer par eux plutôt que de rappeler un autre TI n'ayant pas de contrainte de week-end.

En outre, la gestion des MO avait donné lieu à des inquiétudes fortes préalablement à cette audience, puisque circulait l'idée de les confier systématiquement aux collègues affectés dans l'arrondissement concerné par l'événement. Si le principe pouvait se comprendre en petite couronne, compte tenu du caractère local de ces événements d'ordre public, cela ne peut être le cas sur Paris sauf à considérer que certains commissaires, par exemple ceux affectés sur les 4^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} ou 14^{ème} arrondissement soient constamment sollicités. Le projet actuel, comme précisé par la note du 20 avril, ne change que très peu la donne.

2 / PRÉSENTATION DU PROJET DE POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN A LA DSPAP

Le DSPAP a profité de cet entretien pour nous présenter un organigramme type prenant en compte la déclinaison du projet de PSQ à la DSPAP. Cette « nouvelle » structuration des circonscriptions, que vous trouverez annexée en fin de texte, vise à assurer une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence entre ces entités dans le but de pouvoir mutualiser certains services lorsque ces derniers s'avèrent exsangues en effectifs (cf. BAC nuit d'une CSP ou service BTJTR par exemple).

Cette présentation rapide a également permis de déterminer les missions des nouvelles unités, notamment les Brigades Territoriales de Contact (qui regroupent désormais les UST/BSTG et les GSQ) dont la mission sera de mettre « pied à terre » et de tisser des liens avec la population. Cette présentation se voulait d'ailleurs sur ce thème un court résumé de celle plus globale effectuée par le Préfet de Police lors d'une réunion avec l'ensemble de la parité syndicale, le 13 avril 2018.

A l'occasion de cette dernière réunion, le Préfet de Police assisté du DSPAP et de ses DTSP, nous avait présenté les quatre CSP sélectionnées pour le projet de Police de Sécurité du Quotidien : Nanterre, Créteil-Bonneuil, Saint-Denis et le 20^{ème} arrondissement pour Paris (fiches consultables en fin de texte).

Cependant une grande partie de cette présentation était concentrée sur les nécessaires réformes (selon nos interlocuteurs) pour redonner de la consistance à certaines unités sinistrées en effectifs sur la petite couronne. En outre, l'accent avait été mis sur la gestion judiciaire pointant les disparités d'affectations d'OPJ au sein d'un même département (Neuilly-sur-Marne par rapport à Aubervilliers par exemple).

Des expérimentations de permanences judiciaires de week-end regroupées, afin d'en diminuer le rythme pour certains services, sont d'ores et déjà prévues. De même, des fermetures nocturnes de service (Drancy) ou des regroupements de BTJTR ou d'unités BAC devraient voir le jour à court terme pour pallier ces carences en effectifs.

Face à ces annonces, le SICP, certes conscient des difficultés actuelles, a fait part de son scepticisme en la matière considérant notamment que la revitalisation de la filière investigation à la DSPAP ne pouvait se limiter à de tels ajustements techniques ponctuels mais qu'il fallait aussi que les services judiciaires via les chefs de service territoriaux retrouvent des marges de pilotage local pour pouvoir déterminer les dossiers prioritaires et ainsi donner une véritable utilité à l'investigation (la question cruciale des petits délits financiers qui transforment certains enquêteurs chargés de ce domaine en véritable « machine à VR » et sapent leur envie de faire de l'investigation en est une des facettes). Notre organisation s'est aussi interrogée sur les multiples pertes d'effectifs au sein de la Préfecture de Police, vers la province mais aussi vers des missions imposées dernièrement, comme celle de la garde du nouveau TGI de Paris qui coûtera pas moins de 389 fonctionnaires pour la garde proprement dite et 230 pour le nouveau dépôt.

Nous serons donc particulièrement attentifs dans les mois qui viennent sur les perspectives en la matière et demeureront vigilants face à la montée en charge de la nouvelle doctrine de la PSQ mise en œuvre sans réels moyens pour les chefs de service.

Jean-Paul MEGRET
Délégué SICP de l'Agglomération Parisienne

Damien VALLOT
Délégué SICP DTSP 75

Documentation en lien :

[Organigramme CSP PSQ](#)

[PSQ Paris 20^{ème} arrdt](#)

[PSQ Petite couronne Nanterre Saint-Denis Créteil](#)

[Projets mutualisation](#)

[Projet mutualisations judiciaires](#)

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police



4, rue Blanche – 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
09-87-10-75-63

www.commissaires.fr